

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
N° de division : 01-Montréal
No de cour : 500-11-065226-256
No de dossier : 41-3181172

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

9443-7746 Quebec Inc., corps politique légalement constitué selon la Loi ayant son siège social et son principal établissement au 2150-2160 autoroute Transcanadienne, ville de Dorval, province de Québec, H9P 2N4.

Débitrice

- ET -

C.S. Adjami INC., 3333 Boul. Graham, bureau 400, Montréal, Québec, H3R 3L5.

Syndic Autorisé en Insolvabilité

**AVIS DE LA FAILLITE ET DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS
(paragraphe 102(1) de la Loi)**

Avis est donné de ce qui suit:

1. **9443-7746 Quebec Inc.** a fait cession de ses biens le 17^{ème} jour du mois d'avril 2025, et le soussigné, C.S. Adjami Inc., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers du failli se tiendra le 14 mai 2025 à 10 h 00 par visioconférence Microsoft Teams aux coordonnées suivantes :

Identifiant de rencontre Microsoft Teams : 265 584 930 261 0

Mot de passe Microsoft Teams : Kz94Kz2G

Identifiant de l'appel conférence : 1 437-703-4265, 506 850 256#

Si vous désirez participer à l'assemblée, svp en aviser le Syndic par courriel à notifications@csadjami.ca.

3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à mon attention avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Fait à Montréal, le 25^{ème} jour d'avril 2025.

C.S. ADJAMI INC.
Syndic Autorisé en Insolvabilité
Carl Adjami, CPA, CIRP, SAI
Administrateur désigné
3333 Boul. Graham, bureau 400
Montréal, QC H3R 3L5
Téléphone : 514-341-5511
Télécopieur : 514-342-0589

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour: 500-11-065226-256
No dossier: 41-3181172

FORMULAIRE 68
Avis de la faillite, de la première assemblée des créanciers
(paragraphe 102(1) de la Loi)

original modifié

Dans l'affaire de la faillite de 9443-7746 Québec Inc.
Ayant son siège social et place d'affaires au
2150-2160 Transcanadienne, Dorval, Québec H9P 2N4

Avis est donné de ce qui suit :

1. 9443-7746 Québec inc. a déposé (ou est réputé avoir déposé) une cession (ou Une ordonnance de faillite a été rendue à l'égard de 9443-7746 Québec inc.) le 17 avril 2025 et le soussigné, C.S.Adjami Inc., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel (ou par le tribunal), sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers du failli aura lieu le 14 mai 2025 à 10:00 heures à Microsoft, Teams, Virtual meeting, 1-437-703-4265 ou Meeting ID: 265 584 930 261 0, Passcode: Kz94Kz2G, Phone conference ID: 506 850 256#.
3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Daté le 25 avril 2025, à Montréal en la province de Québec.

C.S.Adjami Inc. - Syndic autorisé en insolvabilité

Par:



Carl Adjami - Syndic autorisé en insolvabilité
3333 boul. Graham - Suite 400
Montréal QC H3R 3L5
Téléphone: (514) 341-5511 Télécopieur: (514) 342-0589



Industrie Canada
**Bureau du surintendant
des faillites Canada**

Industry Canada
**Office of the Superintendent
of Bankruptcy Canada**

District de : Québec
N° de division : 01 - Montreal
N° de cour : 500-11-065226-256
N° de dossier : 41-3181172

Dans l'affaire de la faillite de :

9443-7746 Quebec inc.

Débiteur

C.S. ADJAMI INC.

Syndic autorisé en insolvabilité

Administration Ordinaire

Date de faillite :	17 avril 2025	Garantie :	0.00\$
Assemblée des créanciers :	14 mai 2025, 10:00 Par vidéoconférence Teams ID: 265 584 930 261 0 Mot de passe : Kz94Kz2G Québec Canada,		
Président :	Trustee	Personne désignée :	Kamaldeep Singh Sahota

CERTIFICAT DE CESSION - Alinéa 50.4(8)b.1) de la Loi

Je soussigné, séquestre officiel pour ce district de faillite, certifie par les présentes que :

- un avis d'intention à l'égard du débiteur susmentionné a été déposé en vertu de l'article 50.4 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- le débiteur a omis de déposer un état de l'évolution de l'encaisse ou le syndic a omis de déposer la proposition dans les délais prévus, après le dépôt de l'avis d'intention, et le débiteur est par conséquent réputé avoir fait dès lors une cession.

Ledit syndic susmentionné doit :

- me fournir sans délai une garantie au montant susmentionné;
- envoyer à tous les créanciers, dans les cinq jours qui suivent la date de sa nomination, un avis de la faillite; et
- le cas échéant, convoquer de la manière prescrite une première assemblée des créanciers, qui aura lieu à la date et à l'endroit susmentionnés, ou à telle autre date et tel autre endroit, selon ce que pourra demander plus tard le séquestre officiel.

E-File/Dépôt Electronique

Date : 17 avril 2025

Séquestre officiel

Sun Life Building, 1155 Metcalfe Street, Suite 950, Montréal, Québec, Canada, H3B2V6, (877)376-9902

Canada

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour: 500-11-065226-256
No dossier: 41-3181172

FORMULAIRE 34

Rapport du syndic sur le non-dépôt d'une état de l'évolution de l'encaisse ou d'une proposition
(Alinéa 50.4(8)(b) de la loi)

Dans l'affaire de la faillite de 9443-7746 Québec Inc.
Ayant son siège social et place d'affaires au
2150-2160 Transcanadienne, Dorval, Québec H9P 2N4

Nous, C.S.Adjami Inc., syndic désigné dans l'avis de l'intention de faire une proposition déposé par 9443-7746 Québec inc., personne insolvable, faisons rapport au séquestre officiel de ce qui suit :

1. La personne insolvable a, le 31 janvier 2025, déposé auprès du séquestre officiel un avis de son intention de faire une proposition.

2. Que :

aucun état des projections sur l'évolution de l'encaisse n'a été déposé dans les 10 jours suivant la date du dépôt de l'avis d'intention;

aucune proposition n'a été déposée dans les 30 jours suivant la date du dépôt de l'avis d'intention ou dans le délai prorogé accordé par le tribunal aux termes du paragraphe 50.4(9) de la Loi
(Si un délai supplémentaire a été accordé par le tribunal, annexez l'ordonnance.)

Daté le 25 avril 2025, à Montréal en la province de Québec.

C.S.Adjami Inc. - Syndic autorisé en insolvabilité

3333 boul. Graham - Suite 400
Montréal QC H3R 3L5
Téléphone: (514) 341-5511 Télécopieur: (514) 342-0589

District de: Québec
 No division: 01 - Montréal
 No cour: 500-11-065226-256
 No dossier: 41-3181172

original modifié

FORMULAIRE 78

Bilan - faillite d'entreprise déposée par une entité
 (paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi

Dans l'affaire de la faillite de 9443-7746 Québec Inc.
 Ayant son siège social et place d'affaires au
 2150-2160 Transcanadienne, Dorval, Québec H 9P 2N4

Au failli :

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date de votre faillite le 17 avril 2025. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle faite par un administrateur autorisé, si le failli ou le débiteur est une personne morale, ou par le failli ou le débiteur dans les autres cas.

Donnez les raisons des difficultés financières du failli ou du débiteur (choisissez toutes les options qui s'appliquent et donnez des détails) :

- | | | | | |
|--|---|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Conditions du marché défavorables; | <input type="checkbox"/> Variation du taux de change; | <input checked="" type="checkbox"/> Récession; | <input type="checkbox"/> Mauvais résultats financiers; | <input type="checkbox"/> Problèmes judiciaires (veuillez préciser); |
| <input type="checkbox"/> Manque de financement ou de capitaux; | <input type="checkbox"/> Compétition; | <input type="checkbox"/> Restrictions réglementaires; | <input type="checkbox"/> Catastrophe naturelle; | <input type="checkbox"/> Augmentation du coût des affaires; |
| <input type="checkbox"/> Augmentation des coûts fixes; | <input type="checkbox"/> Mauvais modèle d'affaires ou problème d'infrastructures; | <input type="checkbox"/> Échec de campagne de publicité; | <input type="checkbox"/> Problèmes personnels; | |
| <input type="checkbox"/> Mauvaise gestion; | <input type="checkbox"/> Erreur de comptabilité; | <input type="checkbox"/> Dettes fiscales; | <input type="checkbox"/> Main d'œuvre; | <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser). |

Détails pertinents :

[Récession] Lower demand for renovation supplies

Actif (total de la liste de l'actif tel que déclaré et estimé par le failli ou le débiteur)	Passif (total de la liste du passif tel que déclaré et estimé par le failli ou le débiteur)
1. Espèces 0.00	1. Créanciers garantis 0.00
2. Dépôts en institutions financières 0.00	2. Créanciers privilégiés, sûretés et charges prioritaires 0.00
3. Comptes à recevoir et autres créances	3. Créanciers non garantis 702,277.87
Total 0.00	4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres
Estimation des créances qui peuvent être réalisées 0.00	peuvent être 0.00
4. Inventaire 0.00	Total du passif <u>702,277.87</u>
5. Aménagements, etc. 0.00	Surplus <u>702,275.87</u>
6. Bétail 0.00	
7. Machines et outillage 0.00	
8. Immeubles et biens réels 0.00	
9. Ameublement 1.00	
10. Actifs incorporels (propriétés intellectuelles, permis, cryptomonnaies, jetons d'actifs numériques, etc.) 0.00	
11. Véhicules 0.00	
12. Valeurs mobilières (actions, obligations, débetures, etc.) 0.00	
13. Autres biens 1.00	
Total des lignes 1 à 13 <u>2.00</u>	
Si le failli est une personne morale, ajoutez :	
Montant du capital souscrit 100.00	
Montant du capital payé 100.00	
Solde souscrit et impayé 0.00	
Estimation du solde qui peut être réalisé 0.00	
Total de l'actif <u>2.00</u>	
Déficit <u>-702,275.87</u>	
Valeur totale de l'actif se trouvant à l'extérieur du Canada inclus aux lignes 1 à 13 0.00	

Liste de l'actif

Organisez la liste par Genre d'élément d'actif et numérotez consécutivement.

N°	Genre d'élément d'actif ¹	Adresse ou emplacement	Biens à l'extérieur du Canada	Détails	Pourcentage du droit du failli ou du débiteur	Valeur totale du droit du failli ou du débiteur	Montant estimé pouvant être réalisé	Valeur de rachat ou surplus	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
201	Ameublement	n/a	<input type="checkbox"/>	Ameublement - Furniture and equipment	100.00	1.00	1.00	1.00	<input type="checkbox"/>
501	Autres biens	n/a	<input type="checkbox"/>	Autre - Inventory	100.00	1.00	1.00	1.00	<input type="checkbox"/>
Total						2.00	2.00		

¹ Choisir une option par item : Espèces; Dépôts en institutions financières; Comptes à recevoir et autres créances; Inventaire; Aménagements, etc.; Bétail; Machines et outillage; Immeuble résidentiel locatif; Immeuble commercial; Immeuble industriel; Terrain; Équipement industriel immobilisé; Autre immeuble ou bien réel; Ameublement; Actifs incorporels (propriété intellectuelle, permis, cryptomonnaies, jetons d'actifs numériques, etc.); Véhicules; Valeurs mobilières (actions, obligations, débetures, etc.); Lettre de change, billet à ordre, etc.; Crédits fiscaux; Autres biens.

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclamations de fiduciaire ou autres	Montant total de la réclamation				
1	Advanced Cutting	39-100 Bass Pro Mills Drive Concord ON L4K 5X1	Comptes à payer	Supplier Supplier		2,408.70	0.00	0.00	0.00	2,408.70			0.00	<input type="checkbox"/>
2	Agence du Revenu du Canada	CP 3800 SUCC A Sudbury ON P3A 0C3	Taxes de vente	taxes taxes		96,687.40	0.00	0.00	0.00	96,687.40			0.00	<input type="checkbox"/>
3	Bell Mobility	PO Box 11095, STN Centre-Village Montréal QC H3C 5E7	Comptes à payer	telecom telecom		678.14	0.00	0.00	0.00	678.14			0.00	<input type="checkbox"/>
4	Comdev 3 Properties Inc.	200-395 Av. Sainte-Croix Montreal QC H4N 2L3	Loyer non payés	Lease Lease		256,225.43	0.00	0.00	0.00	256,225.43			0.00	<input type="checkbox"/>
5	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	CNESST C.P. 11493, Succ Centre-Village Montréal QC H3C 5S1	Comptes à payer	CNESST CNESST		12,025.16	0.00	0.00	0.00	12,025.16			0.00	<input type="checkbox"/>
6	CTL Avocats	500-3055 Boul. St-Martin O Laval QC H7T 0J3	Comptes à payer	None		1.00	0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	<input type="checkbox"/>
7	Drolet Équipement CNC	2665 Terra-Jet St-Cyrille-de-Wendover QC J1Z 1B3	Comptes à payer	Supplier Supplier		1,757.68	0.00	0.00	0.00	1,757.68			0.00	<input type="checkbox"/>
8	Energir	C.P. 61145, Succ. Centre-Village Montreal QC H3C 4N7	Comptes à payer	Supplier Supplier		4,305.18	0.00	0.00	0.00	4,305.18			0.00	<input type="checkbox"/>

24-avr-2025

Kamaldeep Singh Sahota

Date

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclamations de fiduciaire ou autres	Montant total de la réclamation				
9	GFL Environnement Inc.	Matrec 4337 Blvd St-Ézear Ouest Laval QC H7P 4J3	Comptes à payer	Supplier Supplier		23,584.86	0.00	0.00	0.00	23,584.86			0.00	<input type="checkbox"/>
10	Hydro-Québec	C.P. 11022, succ. D Montréal QC H3C 4V6	Comptes à payer	Supplier Supplier		12,617.83	0.00	0.00	0.00	12,617.83			0.00	<input type="checkbox"/>
11	Hyundai L%Canada Inc.	HanStone Canada 2860 Innovation Drive London ON N6M 0C5	Comptes à payer	Supplier Supplier		10,761.66	0.00	0.00	0.00	10,761.66			0.00	<input type="checkbox"/>
12	Kamaldeep Singh Sahota	2160 RTE Transcandienne Dorval QC H9P 2N4	Prêts d'actionnaires	None		1.00	0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	<input type="checkbox"/>
13	Location Jean Legaré - c/o Me. Jonathan Vallières	2025 rue Limoges Longueuil QC J4G 1C4	Comptes à payer	NA		4,000.00	0.00	0.00	0.00	4,000.00			0.00	<input type="checkbox"/>
14	LX HAUSYS Canada Inc.	500 Applewood Crescent Concord ON L4K 4B4	Comptes à payer	Supplier Supplier		10,000.00	0.00	0.00	0.00	10,000.00			0.00	<input type="checkbox"/>
15	Me George Vardatsikos	4101 Sherbrooke St. West Montreal QC H3Z 1A7	Loyer non payés	None		1.00	0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	<input type="checkbox"/>
16	Ministère du Revenu du Québec	3e étage, secteur R41 DGR, 1600, boul René-Lévesque Ouest Montreal QC H3H 2V2	Taxes de vente	taxes taxes		225,783.50	0.00	0.00	0.00	225,783.50			0.00	<input type="checkbox"/>

24-avr-2025

Kamaldeep Singh Sahota

Date

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclamaions de fiduciaire ou autres	Montant total de la réclamation				
17	Moneris	PO Box 219 - Station D 16th Floor West Tower Toronto ON M6P 3J8	Comptes à payer	None		19,223.00	0.00	0.00	0.00	19,223.00			0.00	<input type="checkbox"/>
18	Pitney Bowes Leasing	PO BOX 278 Orangeville ON L9W 2Z7	Comptes à payer	Supplier Supplier		359.69	0.00	0.00	0.00	359.69			0.00	<input type="checkbox"/>
19	Ricova Services Inc.	540-3400 Rue de l'Eclipse Brossard QC J4Z 0P3	Comptes à payer	Supplier Supplier		2,706.10	0.00	0.00	0.00	2,706.10			0.00	<input type="checkbox"/>
20	Securitas Technologie	8125 Boul. du Golf Montreal QC H1J 0B2	Comptes à payer	Supplier Supplier		57.43	0.00	0.00	0.00	57.43			0.00	<input type="checkbox"/>
21	Superprem Industries	800 Innovation Dr. Kingston ON K7K 7E7	Comptes à payer	Supplier Supplier		3,847.25	0.00	0.00	0.00	3,847.25			0.00	<input type="checkbox"/>
22	Telus	CP 11049, Succ Centre Ville Montréal QC H3C 4Y5	Comptes à payer	Supplier Supplier		3,244.24	0.00	0.00	0.00	3,244.24			0.00	<input type="checkbox"/>
23	Toco Logistics Inc.	17 -6771 Colimbus Rd Mississauga ON L5T 2J9	Comptes à payer	Supplier Supplier		2,034.00	0.00	0.00	0.00	2,034.00			0.00	<input type="checkbox"/>
24	WM Québec Inc	PO BOX 15615 Station A Toronto ON M5W 5L4	Comptes à payer	Supplier Supplier		9,967.62	0.00	0.00	0.00	9,967.62			0.00	<input type="checkbox"/>

24-avr-2025

Kamaldeep Singh Sahota

Date

Total	702,277.87	0.00	0.00	0.00	702,277.87	
--------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------	--

² Choisir une option par item : Comptes à payer; Loyer non payés; Salaires non payés; Indemnité de départ; Impôts d'entreprise; Taxes de vente; Retenues à la source sur la paie; Frais légaux et jugements; Créances subordonnées; Lettres de change; Billets à ordre; Gages; Hypothèques sur les biens immeubles; Hypothèques ou droits réels mobiliers; Convention de sûreté générale; Prêts entre entreprises liées; Prêts bancaires (excepté hypothèques sur les biens immeubles); Prêts des sociétés de crédit; Prêts d'actionnaires; Actions et capital souscrit; Autre passif ou réclamation.

³ Choisir une option par item avec un montant de réclamation privilégiée ou prioritaire : Fournisseur impayé; Agriculteur, pêcheur ou aquiculteur; Salaires non payés; Sommes non versées relatives aux régimes de pension; Taxes municipales; Loyer; Client du failli courtier en valeurs mobilières; Fiducie présumée pour la Couronne; Charges super prioritaires et financement intérimaire; Engagements environnementaux; Autre.

Je, Kamaldeep Singh Sahota, de Montreal en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de les affaires de la corporation en ce 17 avril 2025, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement) devant moi le 24 avril 2025, à Montréal en la province de Québec.

Kamaldeep Singh Sahota

Hugo Daoust, Commissaire à l'Assermentation
Pour la province de Québec
Expire le 23 août 2026

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour: 500-11-065226-256
No dossier: 41-3181172

FORMULAIRE 31

Preuve de réclamation
(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)
et alinéas 51(1)e) et 66.14b de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de 9443-7746 Québec Inc.
Ayant son siège social et place d'affaires au
2150-2160 Transcanadienne, Dorval, Québec H9P 2N4

Le créancier préfère recevoir tout avis et correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse *et/ou* numéro de télécopieur *et/ou* adresse électronique suivant(e) (une adresse postale doit être inscrite dans tous les cas) :

Adresse postale: _____
Télécopieur: _____
Adresse électronique: _____
Nom ou poste de la personne contact: _____
Numéro de téléphone de la personne contact: _____

Dans l'affaire de la faillite de 9443-7746 Québec inc. de Dorval en la province de Québec et de la réclamation de _____, créancier.

Je, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier) de la ville de _____ de la province de _____, certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du failli susnommé (ou Je suis _____ [préciser le poste ou la fonction] de _____ [nom du créancier ou de son représentant] et que je suis autorisé à représenter et [si le créancier est une personne morale] que j'ai le pouvoir de lier le créancier du débiteur susnommé).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le failli était, à la date de la faillite, soit le 17 avril 2025, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le failli a droit. Toute créance en devises étrangères a été convertie en monnaie canadienne au taux en vigueur à la date de la faillite.
(L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)

4. Au meilleur de ma connaissance, cette dette n'est pas (ou cette dette est ou une partie de cette dette est) éteinte par prescription en vertu de la loi qui lui est applicable.

5. Paiement au créancier par le débiteur pour cette créance est recevable (ou le débiteur est endemeure) depuis le _____ jour de _____ et le plus récent paiement au créancier par le débiteur pour cette créance, si quelque paiement a été effectué, a été fait le _____ jour de _____ et/ou que la plus récente renonciation au bénéfice de la prescription ou du temps écoulé a été faite le _____ jour de _____ dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris de son historique, de toute renonciation ou de toute action en justice y étant reliée).

6. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises).

A. Réclamation non garantie au montant de _____ \$

(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du failli à titre de garantie et :

(Cochez ce qui s'applique.)

pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d) de la Loi (complétez le paragraphe 6. E. ci-dessous.)

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour: 500-11-065226-256
No dossier: 41-3181172

FORMULAIRE 31 --- Suite

Dans l'affaire de la faillite de 9443-7746 Québec Inc.
Ayant son siège social et place d'affaires au
2150-2160 Transcanadienne, Dorval, Québec H9P 2N4

- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.01) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.02) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.1) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)e) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)f) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)g) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)i) de la Loi.

(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire).

- B. Réclamation du locateur suite à la résiliation d'un bail, au montant de _____ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

- C. Réclamation garantie au montant de _____ \$**

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du failli à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie).

Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

- D. Réclamation d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un aquiculteur au montant de _____ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison).

- E. Réclamation d'un salarié au montant de _____ \$**

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$

- F. Réclamation d'un régime de pension pour sommes qui n'ont pas été versées au montant de _____ \$**

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$

- G. Réclamation contre les administrateurs au montant de _____ \$**

(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

- H. Réclamation d'un client d'un courtier en valeurs mobilières failli au montant de _____ \$**

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant).

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour: 500-11-065226-256
No dossier: 41-3181172

FORMULAIRE 31 --- Fin

Dans l'affaire de la faillite de 9443-7746 Québec Inc.
Ayant son siège social et place d'affaires au
2150-2160 Transcanadienne, Dorval, Québec H9P 2N4

7. Au meilleur de ma connaissance, je _____(suis/ne suis pas)(ou le créancier susnommé _____(est/n'est pas)) lié au failli selon l'article 4 de la Loi, et (j'ai/le créancier susnommé a/je n'ai pas/le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le failli.

8. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du failli et les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon l'article 2 de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le failli sont des << personnes liées >> au sens de l'article 4 de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie à l'article 2 de la Loi.
(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

9. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)

- Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la Loi, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
- Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Avertissement : Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

Daté le _____ jour de _____, à _____.

Signature du créancier ou de son représentant

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour: 500-11-065226-256
No dossier: 41-3181172

FORMULAIRE 36
Formulaire de procuration
(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b
de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de 9443-7746 Québec Inc.
Ayant son siège social et place d'affaires au
2150-2160 Transcanadienne, Dorval, Québec H9P 2N4

Je, _____, de _____, créancier dans l'affaire susmentionnée,
nomme _____, de _____, mon
fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci
_____ (étant ou n'étant pas) habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place.

Daté le _____, à _____.

Témoin

Créancier (personne physique)

Créancier (personne morale)

Témoin

Par _____
Nom et titre du signataire autorisé

Retournez à :

C.S.Adjami Inc. - Syndic autorisé en insolvabilité

3333 boul. Graham - Suite 400
Montréal QC H3R 3L5

Courriel: claims@csadjami.ca; reclamations@csadjami.ca



C.S.Adjani Inc.
3333 boul. Graham, Bureau 400
Montréal, QC
514-341-5511
reclamations@csadjami.ca

Carl Adjami, CPA, PAIR, SAI
Hugo Daoust, CPA, PAIR, SAI

CETTE FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS EST FOURNIE AFIN DE VOUS AIDER À REMPLIR LA FORMULE DE PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ La preuve de réclamation doit être signée par l'individu qui la remplit.
- ◇ La signature du réclamant doit être attestée.
- ◇ Indiquer l'adresse complète (incluant le code postal) ainsi que l'adresse courriel où tout avis et correspondance doivent être expédiés.
- ◇ Le montant sur le relevé de compte doit correspondre au montant réclamé sur la preuve de réclamation.

PARAGRAPHE 1 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ Si la personne qui complète la preuve de réclamation n'est pas le créancier lui-même, elle doit préciser son poste ou sa fonction.

PARAGRAPHE 3 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ Un relevé de compte détaillé ainsi que les factures s'y rapportant doivent accompagner la preuve de réclamation.

PARAGRAPHE 5 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ Indiquer la date depuis laquelle la créance est due (selon les termes de crédit ou les ententes régissant la créance) ainsi que la date à laquelle le dernier paiement a été reçu de la compagnie en faillite (ou du débiteur). Si votre créance est prescrite et que la compagnie en faillite (ou de débiteur) a renoncé à la prescription du montant (en d'autres termes, quelle accepte que la créance soit valide, nonobstant la date ou elle est prescrite), SVP indiquer cette date.

PARAGRAPHE 6 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ Un créancier non garanti doit cocher ce qui s'applique en indiquant s'il revendique ou non un droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, selon si la nature de sa créance correspond aux situations suivantes :
 - ❖ 136(1)(d) : Si vous êtes un employé, la différence entre le montant qui vous a été réellement payé l'article 81.3 et le montant qui vous serez réellement dû (jusqu'à concurrence de 2 000 \$);
 - ❖ 136(1) (d.01), 136(1) (d.02) : Si vous êtes un créancier garanti, le montant payé selon les articles 81.3, 81.4, 81.5 et 81.6 (priorité en faveur des employés)
 - ❖ 136(1) (d.1) : Montants qui vous sont dus à la suite d'une ordonnance du tribunal pour pension alimentaire ou allocation familiale;
 - ❖ 136 (1) (e) : Taxes municipales qui ne bénéficient pas d'une sûreté sur un immeuble;
 - ❖ 136 (1)(f) : Si vous êtes un locateur, un montant équivalent à 3 mois de loyer anticipé et 3 mois d'arriéré de loyer, dans la mesure où prévue au bail;
 - ❖ 136 (1)(g) : Frais légaux liés à une réclamation prouvable sous l'article 70(2);
 - ❖ 136 (1) (i) : Réclamations envers l'employeur pour accident du travail
- ◇ Un locateur doit compléter le sous-paragraphe B à la suite d'une résiliation du bail par le débiteur
- ◇ Un créancier garanti doit compléter le sous-paragraphe C
- ◇ Un agriculteur, un pêcheur ou un aquaculteur doit compléter le sous-paragraphe D.
- ◇ Un salarié doit compléter le sous-paragraphe E (le montant maximal qui peut être réclamé selon l'article 81.3(8) ou 81.4(8) se limite à 2 000 \$ plus 1 000 \$ pour des dépenses encourues dans le cadre du travail)
- ◇ Un réclamant contre les administrateurs doit compléter le sous-paragraphe G.
- ◇ Un client d'un courtier en valeurs mobilières failli doit compléter le sous-paragraphe H.

PARAGRAPHE 7 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ Le réclamant doit indiquer s'il est ou n'est pas lié au débiteur, au sens de la définition de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité soit "suis lié" ou "ne suis pas lié".

PARAGRAPHE 8 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ Le réclamant doit fournir une liste détaillée de tous les paiements reçus et/ou crédits accordés, soit:
 - a) au cours des trois mois précédant la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur ne sont pas liés.
 - b) au cours des douze mois précédant la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur sont liés.